



L'Association Départementale d'Information sur le Logement du Lot et Garonne (ADIL 47), (association loi 1901) créée par le Conseil Général en étroite collaboration avec les services de l'Etat, a pour mission d'informer, gratuitement et de manière neutre, le public sur toutes les questions juridiques liées à l'habitat.

Le Lot et Garonne était le dernier département d'Aquitaine à ne pas être doté d'une ADIL : c'est désormais chose faite depuis le 17 avril 2009.

L'ADIL 47 a pu voir le jour grâce à l'appui, notamment financier, de ses membres dont la diversité (Etat, Conseil Général, UESL/ Action Logement, associations de consommateurs et d'utilisateurs, chambres et fédérations œuvrant dans le secteur du logement, CAF/MSA, communes, EPCI dont l'AA,...) garantit son indépendance, son autonomie financière et sa neutralité.

Très attendue par la population, l'ADIL 47 a, depuis son ouverture au public le 1<sup>er</sup> décembre 2009, délivré plus de 18000 consultations tant au niveau des particuliers (locataires, propriétaires bailleurs ou occupants, copropriétaires, accédants à la propriété,...), qu'auprès des collectivités, des CMS/CCAS, des associations, des professionnels de l'immobilier....

L'ADIL 47, membre du réseau de l'ANIL (Agence Nationale d'Information sur le Logement), dispose d'une équipe de juristes spécialisés en immobilier qui vous informe sur : le droit de la location, les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat (accession à la propriété ou rénovation), l'urbanisme, la copropriété, la fiscalité immobilière, l'élaboration de diagnostic financier dans le cadre de projet d'accession à la propriété...

Tous ces points sont traités avec une focalisation particulière sur les rapports locatifs, la primo accession à la propriété, la lutte contre l'habitat indigne, et la prévention des expulsions.

A cet effet, l'ADIL 47 élabore régulièrement des plaquettes d'information mises gratuitement à la disposition de tout public et édite une lettre mensuelle diffusée auprès de ses partenaires.

Elle participe aussi aux différents travaux et commissions existants en Lot et Garonne dans le domaine du logement (commission de lutte contre l'habitat indigne, CCAPEX, Commission de conciliation...).

De plus, de par son ancrage départemental et sa vocation à être à proximité de nos concitoyens afin de répondre rapidement à leurs besoins, l'ADIL 47 tient à compter de septembre 2013 des permanences dont certaines sur l'AA (Agglomération d'Agen), *uniquement sur rendez vous pris au préalable auprès de l'ADIL 47, à :*

-Estillac (locaux de l'ancienne communauté de communes de Laplume en Bruilhois) le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h30 à 11h30

-Layrac (à la mairie), le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h30 à 16h30

-Pont du Casse (à la mairie), le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h30 à 16h30

L'ADIL 47 est également présente aux différentes manifestations organisées dans le Lot et Garonne dans le domaine de l'habitat : journées de la maison neuve, salons de l'habitat,....

#### **ADIL 47**

**6 bis boulevard Scaliger à AGEN (Espace Scaliger DITL/Conseil Général)**

**Horaires: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h-Tous les samedis de 9h à 12h**

**Téléphone: 05 53 67 93 65 - Télécopie: 05 53 87 79 19- Courriel: [adil-47@live.fr](mailto:adil-47@live.fr)**

**ADIL 47**  
**6 bis boulevard Scaliger**  
**AGEN**  
**Conseils juridiques et**  
**fiscaux gratuits avec ou sans**  
**rendez-vous**  
**Horaires: du lundi au**

ACHETER, CONSTRUIRE,  
EMPRUNTER, LOUER,  
FAIRE DES TRAVAUX...

**DES SPECIALISTES  
VOUS CONSEILLENT  
EN TOUTE  
INDEPENDANCE**

**ADIL**  
AGENCE NATIONALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT